

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-11-8-11

Séance du vendredi 4 septembre 2009

**PROGRAMME E758  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
AIDE AUX PROJETS DE L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES  
DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE ELTERN 68  
ANNEE 2009**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008 complétée par la délibération du Conseil Général n° E6-2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2008/5-8/1 du 11 décembre 2008 relative au BP 2009 «Programme Langue et Culture Régionales»
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 7 000 € à l'association ELTERN 68, 50 avenue d'Alsace, 68025 COLMAR au titre de ses actions d'information des familles en 2009. Elle sera mandatée dès la signature de la convention de financement
- approuve et autorise la signature de la convention annexée au rapport
- ces aides seront prélevées sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 28.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions